

# AGGLOPOLE *Provence*

Communauté



d'Agglomération

Salon - Etang de Berre - Durance

## PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AGGLOPOLE PROVENCE

13 DECEMBRE 2010

Séance : Berre L'Etang  
Piscine intercommunale Claude Jouve  
18h

## APPEL

Secrétaire de séance : GUIGUES Thierry

- **Etaients présents ou représentés à cette assemblée :**

M. Christophe AMALRIC, M. Serge ANDREONI, M. Maurice ANZEMPAMBER, M. Régis BADINO, M. Raymond BARTOLINI, M. Paul BERNARD, Mme Michèle BLANC-PARDIGON, M. Jean-Luc BORAUD, M. Joël BREGUIER, M. Alain BRIEUGNE, M. Marc CAMPANA, M. Jean-Luc CHAVEM. Victor CHIOSTRI, Mme Eliane CIBOT, M. Bernard CONAND, M. Robert COSTE, M. Michel CREON, M. Daniel DE SIO, M. Didier DEBARGE, M. Guy DEGLIN, Mme Martine ESCANUELA, Mme Michèle ESPERANDIEU, M. Jean-Claude FABRE, M. Rémy FABRE, M. Yves FABRE, Mme Françoise FERNANDEZ, Mme Michèle FRANÇOIS, M. Gérard FRISONI, Mme Claude GIANNARELLI, M. René GIMET, Mme Violette GUEY, M. Thierry GUIGUES, M. Jean-Pierre GUILLAUME, M. Olivier GUIROU, M. Jean-Claude IMBERT, M. Guy LARROCHE, M. André LEONARD, M. Richard LEROI, M. Jean LEVEQUE, M. Jean-Pierre MAGGI, M. Gilles MASSOT, M. Vincent MITRIDATI, M. Pascal MONTECOT, M. Henri MOUNET, Mme Maguy MOUREN, M. Henri OUDET, M. Joseph PALMITESSA, M. Wolfgang PAULIN, M. Charles PIRIS, M. Henri PONS, M. Michel PROREL, M. Christian RAPAUD, M. Alain REYRE, M. Sauveur RIBATTI, Mme Nicole SEGUIN, M. Jacques SIBILLI, M. Michel STRAUDDO, M. Michel TONON, M. Henri TRANCHECOSTE, M. Georges VIRLOGEUX, M. Yves WIGT, M. Patrick APPARICIO POUVOIR A Mme Michèle ESPERANDIEU, M. Sylvain BEAUME POUVOIR A M. Pascal MONTECOT, M. Olivier BUISSIÈRE POUVOIR A M. André LEONARD, M. Jean-Claude CARLO POUVOIR A M. Victor CHIOSTRI, Mme Florence CIRBEAU POUVOIR A M. Rémy FABRE, M. Daniel CONTE POUVOIR A M. Paul BERNARD, Mme Vanessa DAUTA-GAXOTTE POUVOIR A M. Thierry GUIGUES, Mme Rita GIACOBETTI POUVOIR A M. Gérard FRISONI, Mme Christelle JULLIAN-LATARD POUVOIR A M. Jean-Luc CHAVE, Mme Caroline JULLIEN POUVOIR A Mme Violette GUEY, M. Yves LOMBARDO POUVOIR A M. Christian RAPAUD, Mme Marcelle LOUCHE POUVOIR A M. Serge ANDREONI, Mme Carméla MAGNALDI POUVOIR A M. Christophe AMALRIC, Mme Odette OUNANIAN POUVOIR A M. Marc CAMPANA, M. Yves SANTIAGO POUVOIR A M. Vincent MITRIDATI, M. Fernand SERRADIMIGNI POUVOIR A M. Raymond BARTOLINI, Mme Corine SILVY POUVOIR A M. Olivier GUIROU, Mme Anne-Marie SURLLES POUVOIR A M. Michel TONON.

- **Etaients absents :**

Mme Mireille BREMOND, Mme Laurence MONET.

## PREAMBULE

Monsieur Serge ANDREONI, 1<sup>er</sup> Vice-Président d'Agglopolo Provence et Maire de Berre l'Etang, souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée pour le Conseil Communautaire se tenant à la piscine intercommunale Claude Jouve, salle de détente, à Berre l'Etang.

Après appel des Délégués Communautaires par le secrétaire de séance, M. Thierry GUILGUES, M. Le Président Michel TONON, ouvre la séance.

Le Procès Verbal du Conseil Communautaire du 20 septembre 2010 est validé à l'unanimité par les membres présents ou représentés.

## INSTITUTION

### 1. Installation d'un nouveau Délégué Communautaire pour la commune de La Barben

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- PREND acte de la modification du tableau communautaire

A savoir: Le remplacement de Monsieur Hervé RATAU par MME Carméla MAGNALDI Conseillère municipale de la commune de LA BARBEN

### 2. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve les conditions de dépôt des listes proposées par le Président et élit à bulletins secrets par 76 VOTES POUR ET 1 VOTE BLANC, les membres de la Commission d'Appel d'Offres à savoir :

#### Membres titulaires de la CAO

- Paul BERNARD (Mallemort)
- Alain REYRE (Saint-Chamas)
- Martine ESCANUELA (Lançon)
- Sylvain BEAUME (Pélissanne)
- Rémy FABRE (Sénas)

#### Membres suppléants de la CAO

- Wolfgang PAULIN (Charleval)
- Yves FABRE (Alleins)
- Christian RAPAUD (La Fare)
- Jean-Pierre GUILLAUME (Rognac)
- Carmela MAGNALDI (La Barben)

### 3. Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve les conditions de dépôt des listes proposées par le Président et élit à bulletins secrets par 76 VOTES POUR ET 1 VOTE BLANC, les membres de la Commission de Délégation de Service Public, à savoir :

#### Membres titulaires de la CDSP

- Paul BERNARD (Mallemort)
- Alain REYRE (Saint-Chamas)
- Martine ESCANUELA (Lançon)
- Sylvain BEAUME (Pélissanne)
- Rémy FABRE (Sénas)

#### Membres suppléants de la CDSP

- Wolfgang PAULIN (Charleval)
- Yves FABRE (Alleins)
- Christian RAPAUD (La Fare)
- Jean-Pierre GUILLAUME (Rognac)
- Carmela MAGNALDI (La Barben)

#### 4. Désignation des Représentants à la Commission Locale d'information et de surveillance des installations de traitement des déchets

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE à l'unanimité des membres présents ou représentés, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant à la CLIS susvisée

- DESIGNNE à l'unanimité des membres présents ou représentés, comme représentant d'AgglopoLe Provence :

- Monsieur André LEONARD Vice-Président délégué aux Déchets en qualité de représentant titulaire
- Monsieur Jean Pierre MAGGI Vice-Président délégué aux Transports en qualité de représentant suppléant

### FINANCES

#### 5. Indemnité de conseil du receveur de la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'allouer à

-Monsieur Christian UDO, trésorier principal du poste comptable de Salon de Provence (pour la période du 01/01/2010 au 04/07/2010) ;

-et Monsieur Régis Fleurentin, trésorier principal du poste comptable de Salon de Provence (pour la période du 05/07/2010 au 31/12/2010) ;

l'indemnité de conseil réglementaire, à son taux maximum à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

#### 6. Délibération Modificative n°2 - Budget Principal

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2010 du Budget Principal comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
<b>RECETTES</b>				
Chapitre	compte			
13	1313	812	Département	130 000,00
13	1326	816	Autres établissements	30 000,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>			<b>160 000,00</b>
16	1641	01	Emprunts en euros	-160 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes</b>			<b>-160 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

## 7. Délibération Modificative n°1 - Zone d'activités

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2010 du Budget Zone d'activités comme suit :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

Chapitre compte

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
--------------	-------------

#### RECETTES

Chapitre compte

16	1641 Emprunts en euros	-341 600,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>-341 600,00</b>
040	3351 Variation stock de terrains à aménager	341 600,00
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6), (7)</b>	<b>341 600,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
--------------	-------------

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

Chapitre compte

042	7133 Variation des stocks de terrains a aménager en cours	341 600,00
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7),(8),(9)</b>	<b>341 600,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>341 600,00</b>
--------------	-------------------

#### RECETTES

Chapitre compte

70	7015 Vente de terrains aménagés	229 600,00
<b>70</b>	<b>Prod.des serv.du dom.et ventes diverses</b>	<b>229 600,00</b>
77	774 Subvention exceptionnelle	80 000,00
	7718 Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	32 000,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>112 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>341 600,00</b>
--------------	-------------------

## 8. Admission en non valeur – Budget Principal

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué aux finances, à admettre en non-valeur les titres émis pour la somme de 77.55 euros pour plusieurs titres de recettes à l'encontre de différents créanciers
- PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget Principal 2010

## 9. Admission en non valeur – Budget Eau Potable

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué aux finances, à admettre en non-valeur les titres émis correspondant à des factures d'eau potable pour la somme totale de 649.48 euros.
- PRECISE que les crédits nécessaires étant ouverts sur le budget Eau potable 2010.

### 10. Admission en non valeur – Budget Assainissement

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué aux finances, à admettre en non-valeur les titres émis correspondant à des factures d'assainissement pour la somme totale de 350.86 euros.
- PRECISE que les crédits nécessaires étant ouverts sur le budget assainissement 2010.

### 11. Admission en non valeur – Budget Transport

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué aux finances, à admettre en non-valeur le titre émis correspondant à une facture de transport pour la somme de 572.90 euros.
- PRECISE que Les crédits nécessaires étant ouverts sur le budget transport 2010.

### 12. Prorogation du délai de fonds de concours Equipement DSU Exercice 2008- commune de Rognac.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCORDE à la commune de Rognac une prorogation d'un an afin de réaliser les opérations telles que présentées ci-dessous

Opérations	Montant HT de la dépense subventionnable	Subventions acquises hors Communauté d'Agglomération	Part ville	Subvention Communauté d'Agglomération
Rénovation des étanchéités de 6 bâtiments	462 374		462 374,00	231 187,00
Création de caveaux supplémentaires au cimetière paysager "les plans"	108 695		108 695,00	54 347,00
Création de vestiaires féminins au CTM	57 943	39 200	18 743,00	9 371,00
<b>TOTAUX</b>	<b>629 012</b>	<b>39 200</b>	<b>589 812</b>	<b>294 905</b>

- PRECISE que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au Budget communautaire

### 13. Demande de prolongation d'un fonds de concours Economie attribué au titre de l'exercice 2008 - Commune de Salon de Provence - Zone artisanale des Roquassiers

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCORDE à la commune de Salon de Provence une prorogation d'un an afin de réaliser l'opération susvisée.
- PRECISE que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au Budget communautaire

**14. commune de Salon de Provence. Fonds de concours 2008 au titre des communes urbaines - transfert de subvention**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE le transfert du fonds de concours obtenu pour le réaménagement du chemin du Quintin sur les travaux de requalification du chemin de la Croix Blanche.
- PRECISE que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au Budget communautaire

**15. Autorisation de crédits d'investissement**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE L'engagement et le mandatement de dépenses d'investissement sur l'exercice 2011, avant le vote du Budget Primitif 2011, dans la limite du quart des crédits inscrits en dépenses réelles en 2010. Comme présenté ci-dessous :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE CHAPITRE</b>	<b>CREDITS</b>
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	<b>210 000</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<b>589 000</b>
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	<b>315 000</b>

<b>BUDGET TRANSPORT</b>		
<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE CHAPITRE</b>	<b>CREDITS</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<b>97 000</b>

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>		
<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE CHAPITRE</b>	<b>CREDITS</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<b>60 000</b>
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	<b>4 370 000</b>

<b>BUDGET EAU POTABLE</b>		
<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE CHAPITRE</b>	<b>CREDITS</b>
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	<b>1 200</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<b>30 000</b>
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	<b>3 030 000</b>

**16. Commune d'Eyguières - Convention de mise à disposition de terrain pour la gestion du forage d'eau potable F1.**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement collectif :

- A SIGNER la convention de mise à disposition de terrain pour la gestion du forage F1 d'Eyguières, figurant en annexe.
- A SOLLICITER les partenaires financiers - Agence de l'Eau, Conseil Général des Bouches du Rhône, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur - afin que la plus grande aide soit apportée à ces travaux.
- A SIGNER tout document utile à la réalisation et au suivi de ce dossier

**17. Commune de La Barben - Convention de mise à disposition de terrain pour la gestion du captage de la source d'Adane à La Barben.**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement collectif :

- A SIGNER la convention de mise à disposition de terrain pour la gestion du captage de la source d'Adane à La Barben, figurant en annexe.
- A SOLLICITER les partenaires financiers - Agence de l'Eau, Conseil Général des Bouches du Rhône, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur - afin que la plus grande aide soit apportée à ces travaux.
- A SIGNER tout document utile à la réalisation et au suivi de ce dossier.

**18. Commune de Lançon de Provence - Convention d'aménagement et de financement de la résidence « Domaine Les Bories ».**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la convention d'aménagement et de financement de la résidence «Domaine des Bories », figurant en annexe.
- AUTORISE le Président à signer ladite convention et tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.
- PRECISE que es crédits nécessaires étant inscrits au budget communautaire 2011

**19. Groupement de commandes Travaux d'eau potable et d'eaux usées  
Création d'une voie nouvelle et d'un rond point -commune de Velaux-**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à CREER un groupement de commandes entre la commune de Velaux et la Communauté d'Agglomération
- APPROUVE la convention constitutive de groupement de commandes correspondante
- DESIGNE la commune de Velaux comme coordonnateur et la commission d'appel d'offres de cette commune compétente,
- AUTORISE le Président ou le Vice Président délégué à l'Eau et l'Assainissement à signer cette convention ainsi que tout document afférent
- AUTORISE le Président ou le Vice Président délégué à solliciter les partenaires financiers - Agence de l'Eau, Conseil Général des Bouches du Rhône, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur - afin que la plus grande aide soit apportée à ce projet
- AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.



**20. Convention d'aménagement et de financement dans le cadre du projet ITER  
« Travaux de dévoiement d'un réseau d'eau usées »**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Approuve la convention d'aménagement et de financement dans le cadre du projet ITER « des travaux de dévoiement du réseau d'eaux usées » sur la commune de Berre l'Etang.
- Autorise le Président à signer ladite convention et tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.

**DISCUSSION :**

M Le Président indique au Conseil Communautaire la suppression de la question n° 22 intitulée « Avenant n° 5 au contrat d'affermage du service de l'assainissement-Commune d'Eyguières » et de la question n° 23 intitulée « Avenant n° 4 au contrat d'affermage du service de l'eau -Commune d'Eyguières ». En effet la TP n'a pas transmis son avis préalable pour que le sujet soit soumis au vote.

**21. Commune de La Fare les Oliviers - Sollicitant l'ouverture d'une enquête préalable avant D.U.P en vue de l'Achat des Parcelles cadastrées : AS n°89 et 90, CV n°9, 235 et 236, conjointement à une enquête parcellaire.**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter auprès de Monsieur Le Préfet des Bouches du Rhône l'ouverture conjointement, d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, et d'une enquête parcellaire, pour l'acquisition des terrains nécessaires à la construction de la station d'épuration de la commune de La Fare Les Oliviers,
- PRECISE QUE La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairies de La Fare les Oliviers et de Berre l'Etang et au siège d'AgglopoLe Provence pendant un mois et sera exécutoire à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité précitées

**22. Commune de La Fare les Oliviers - Dossier de demande d'autorisation Loi sur l'Eau, au titre du code de l'environnement.**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter auprès de Monsieur Le Préfet des Bouches du Rhône l'instruction d'un dossier de demande d'autorisation Loi sur l'Eau au titre du code de l'environnement, pour la construction de la station d'épuration de la commune de La Fare Les Oliviers,
- PRECISE QUE La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairies de La Fare les Oliviers et de Berre l'Etang et au siège d'AgglopoLe Provence pendant un mois, et sera exécutoire à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

**23. Commune de Mallemort- Redevance d'assainissement**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire  
PAR 78 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (PAR PROCURATION J-C.CARLO)

- DECIDE DE PORTER la redevance communautaire du service de l'assainissement de la commune Mallemort à 0,65 euro HT par m<sup>3</sup>, sur la partie variable.
- PRECISE QUE La nouvelle valeur ne s'appliquera qu'aux volumes facturés à partir du 1 janvier 2011 et sur la facture de juillet 2011.

#### **24. Commune de Berre l'Etang - Surtaxe d'eau potable**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, Le Conseil Communautaire  
PAR 78 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (PAR PROCURATION J-C.CARLO)

- DECIDE DE PORTER La surtaxe communautaire du service de l'eau potable de la commune de Berre l'Etang à 0,6662 euro HT par m3 pour la partie variable.
- PRECISE QUE La nouvelle valeur (surtaxe) ne s'appliquera qu'aux volumes facturés à partir du 1 janvier 2011, sur la période qui suivra la relève de compteur à échéance normale, et postérieure à la date exécutoire de cette décision communautaire.

#### **25. Communes d'Aurons, Berre l'Etang, Charleval, Eyguières, La Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon de Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, et Velaux. Travaux de restructuration du réseau d'Alimentation en Eau Potable et/ou du réseau d'eaux usées**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à :

- SOLLICITER les partenaires financiers – Agence de l'Eau, Conseil Général des Bouches du Rhône, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur – afin que la plus grande aide soit apportée à ces projets,
- SIGNER tout document relatif à la progression et au suivi de ces dossiers.
- PRECISE que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au Budget Communautaire

### **SPANC**

#### **26. SPANC - Territoire Agglopoie - Mise à jour du règlement de service**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Robert COSTE et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
- DECIDE de se prononcer sur l'adoption du nouveau règlement du SPANC (projet de règlement figurant en annexe)

#### **27. SPANC - Territoire Agglopoie - Redevances liées au contrôle de diagnostic des ANC, lors d'une transaction immobilière.**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Robert COSTE et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
- ADOPTE les nouveaux tarifs concernant :

- La redevance affectée au contrôle de diagnostic des installations d'assainissement non collectif traitant une charge brute de pollution inférieure ou égale à 20 Equivalents -Habitants pour un montant forfaitaire par opération de 150€
- La redevance affectée au contrôle de diagnostic des installations d'assainissement non collectif traitant une charge brute de pollution supérieure à 20 Equivalents-Habitants pour un montant forfaitaire par opération de 210€

→ Le montant de ces redevances sera applicable pour toute demande de contrôle de diagnostic d'installations d'assainissement non collectif dans le cadre de transactions immobilières à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**28. Etudes du SCOT: Convention avec le Conseil Régional.**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Raymond BARTOLINI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à

- SOLLICITER auprès du Conseil Régional une prorogation de la durée d'exécution de l'opération par voie de convention, afin de prolonger de 18 mois la durée de la convention pour l'aide à l'élaboration du SCOT « Convention AXE 2 » n°2007/13689 signée le 10 décembre 2007 et qui a expiré le 30 septembre 2010.
- SIGNER les documents relatifs à cette démarche, et notamment ladite convention.

**29. Commune de Pelissanne : dérogation à l'interdiction d'ouverture à l'urbanisation dans le cadre de la révision du PLU.**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Raymond BARTOLINI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE DE REpondre favorablement à la demande de la commune.
- AUTORISE le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document utile à la réalisation et au suivi de ce dossier.

**DIRECTION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**30. Avenant n°2 à la Convention avec l'ADIL13 : observatoire de l'habitat.**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Olivier GUIROU et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE un budget de fonctionnement et l'inscription des crédits nécessaires à la mise en œuvre de cet observatoire ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 à la convention partenariale entre l'Adil 13 et AgglopoLe Provence, figurant en annexe.
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communautaire 2011

**31. Etude de structuration urbaine : convention constitutive d'un groupement de commandes.**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Olivier GUIROU et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Approuve la réalisation d'études de structuration urbaine,
- Autorise la Création d'un groupement de commandes entre les communes, AgglopoLe Provence
- Désigne AgglopoLe Provence comme coordonnateur et sa Commission d'Appel d'Offres comme compétence,
- Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.
- Précise que Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communautaire 2011

**32. PIDAF communautaire Saint-Chamas, La Fare, Lançon : programme forestiers sapeurs 2011.**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Christophe AMALRIC et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE le programme de travaux présenté
- AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à SOLLICITER le Conseil Général des Bouches-du-Rhône afin qu'il finance et réalise ce programme dans le cadre de sa politique forestière de prévention incendie. Il est précisé que le Conseil Général ayant la maîtrise d'ouvrage de ces interventions, la Communauté d'Agglomération n'y participe pas financièrement.
- AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution et au suivi de ce dossier.

**33. PIDAF communautaire Saint-Chamas, La Fare, Lançon : restauration de Terrains Incendiés – feux de juin 2009 et juillet 2010 sur la commune de Lançon – Demande subventions au Conseil Régional PACA et au Conseil Général des Bouches du Rhône.**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Christophe AMALRIC et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le projet qui lui a été présenté
- AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à SOLLICITER l'octroi d'aides publiques auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et du Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour les travaux de Réhabilitation de Terrains Incendiés sur la commune de Lançon de Provence sur la base du plan de financement prévisionnel présenté,
- DECIDE DE GARDER la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- DECIDE DE CONFIER la maîtrise d'œuvre à un prestataire à désigner,
- S'ENGAGE à financer la part de l'autofinancement par ses ressources propres,
- CERTIFIE que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit réputé complet,
- S'ENGAGER à recueillir les autorisations préalables requises par la réglementation en vigueur,
- DONNE pouvoir au Président ou au Vice-Président délégué pour signer tous les documents et les actes relatifs à ce projet.
- PRECISE que Les crédits nécessaires étant inscrits au budget communautaire 2011

**34. PIDAF communautaire Saint-Chamas, La Fare, Lançon : Demande de subvention au Conseil Régional PACA pour une mission d'assistance technique au Plan de massif avec l'ONF pour l'année 2011.**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Christophe AMALRIC et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à

- SOLLICITER auprès du Conseil Régional PACA une subvention au taux le plus élevé pour la mission d'assistance technique confiée à l'ONF, pour l'année 2011, pour un coût estimé à 13 000,00 € HT, soit 15 548,00 € T.T.C.
- SIGNER tout document nécessaire à l'exécution et au suivi de ce dossier.

## TRANSPORT

### **35. Convention relative à l'organisation des transports avec le Conseil Général des Bouches du Rhône.**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean Pierre MAGGI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le projet de convention relative à l'organisation des transports à passer avec le Conseil Général, figurant en annexe.
- AUTORISE le Président ou le Vice-Président Délégué à signer ladite convention ainsi que tout document utile à la réalisation et au suivi de ce dossier

### **36. Versement de subvention à l'Association Paroles en Actes dans le cadre d'une action de sensibilisation à la sécurité dans les transports scolaires. Partenariat avec le Conseil Général des Bouches du Rhône.**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean Pierre MAGGI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la convention qui liera l'Association Paroles en Actes et la Communauté d'agglomération pour la mise en place d'actions de sensibilisation à la sécurité dans les transports scolaires. (figurant en annexe). Le dispositif s'adressant aux élèves du Collège Joseph d'Arbaud de Salon de Provence
- AUTORISER le président M. TONON à signer la dite convention avec l'Association Paroles en Actes ainsi que tout document nécessaire à la réalisation et au suivi du dossier
- Approuver le versement d'une subvention de 3 000€.
- PRECISE que Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Transport 2011

### **37. Versement de subvention à l'Association Paroles en Actes dans le cadre d'une action de sensibilisation à la sécurité dans les transports scolaires.**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean Pierre MAGGI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la convention qui liera l'Association Paroles en Actes et la Communauté d'agglomération pour la mise en place d'action de sensibilisation à la sécurité dans les transports scolaires. (Figurant en annexe). Le dispositif s'adressant aux élèves de CM1/CM2 des écoles primaires Joliot Curie et Gabriel Péri à Saint-Chamas.
- AUTORISE le président M. TONON à signer la convention avec l'Association Paroles en Actes
- Approuve le versement d'une subvention de 2 000€.
- PRECISE QUE Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Transport 2011

## DECHETS MENAGERS

### **38. Convention pour prestation avec le syndicat des syndicats BVA.**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE DE RENOUVELER la convention, figurant en annexe, pour un montant de 58 000 € pour 1 an renouvelable 2 fois.
- AUTORISE le Président ou le Vice-Président Délégué à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à cette démarche.
- PRECISE que les crédits nécessaires étant inscrits au budget principal 2011.

### **39. Adoption du règlement intérieur pour les déchèteries communautaires.**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le projet de règlement intérieur des déchèteries, figurant en annexe.
- AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer le présent règlement intérieur, ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'avancement de ce dossier,
- AUTORISE le Président à en assurer (ou en faire assurer) la diffusion notamment par affichage dans les déchèteries communautaires.

### **40. Challenge intercommunal autour du tri du « verre d'emballage ».**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE le lancement d'un challenge intercommunal en faveur du tri du verre d'emballage selon les principes présentés.
- AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire au suivi et à l'avancement de ce dossier,
- PRECISE QUE Les crédits nécessaires étant inscrits au budget principal 2011

### **41. Demande de subvention pour l'acquisition d'un camion benne à ordures ménagères.**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué :

- A SOLLICITER l'aide des partenaires financiers - ADEME, Conseil Général des Bouches du Rhône, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur - afin que la plus grande aide soit apportée à ce projet ;
- A SIGNER tout document relatif à la progression et au suivi de ce dossier.
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communautaire 2011

### **42. Mise en place d'un programme local de prévention des déchets.**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE le lancement d'un programme local de prévention des déchets au sein d'Agglopolo Provence
- AUTORISE le Président ou le Vice Président Délégué à signer un contrat de performance dans le cadre de ce programme ainsi que tout document utile à la réalisation et au suivi de ce dossier.

## **ECONOMIE**

### **43. Vente d'un terrain sur le parc d'activité Euroflory à Berre l'Etang.**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de vendre à GSE ou à toute société pouvant s'y substituer un terrain de 80.000 m<sup>2</sup> environ (sous réserve du document d'arpentage) au prix de 25 euros HT/m<sup>2</sup>,
- AUTORISE M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à effectuer toutes formalités afférentes et à signer les documents relatifs à ce dossier,
- CHARGE tout Notaire pour établir les actes authentiques à intervenir,
- PRECISE que les frais d'acte seront à la charge exclusive de l'acquéreur

#### **DISCUSSION :**

M. Le Vice-Président René GIMET, précise à l'Assemblée Communautaire que le prix du terrain a été récemment négocié avec la dite entreprise, il passe donc de 30€ HT/m<sup>2</sup> (comme indiqué sur la note préparatoire) à 25 euros HT/m<sup>2</sup>.

#### **44. Déclaration d'utilité publique du périmètre du parc d'activités Euroflory à l'Etang**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation des parcelles cadastrées section CV n°250 ; section CW 6 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12 ; 96 ; 97 ; 138 ; 139 et 220 ; section CX n° 39 ; 40 ; 41 ; et 42 nécessaires à l'aménagement du parc d'activités Euroflory
- AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le vice-président délégué à solliciter auprès de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête préalable d'utilité publique ainsi que l'ouverture d'une enquête parcellaire
- AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le vice-président délégué à effectuer toutes formalités afférentes et à signer les documents relatifs à ce dossier
- PRECISE que les dépenses nécessaires seront imputées au budget correspondant

#### **45. Prévention des difficultés des entreprises du territoire Convention de Partenariat avec l'AMACOSAP**

Vu l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, M Jean Luc CHAVE ne prend pas part au vote, ayant intérêt à l'affaire

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention partenariale ci-jointe entre la Communauté d'Agglomération Agglopoles Provence et l'association AMACOSAP et notamment le versement par la Communauté d'Agglomération d'une participation financière de 5000 €.
- AUTORISE M. le Président ou M. le Vice-président délégué à effectuer toutes les formalités afférentes et à signer la convention de partenariat et tous les documents inhérents à ce dossier.
- PRECISE que la dépense est prévue au budget de la Communauté d'Agglomération, aux chapitres et articles correspondants

#### **46. subvention à l'association Pegase dans le cadre d'une étude d'opportunité « AEROCAMPUS »**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'attribuer une subvention de 20 000 euros maximum au profit de l'association PEGASE PACA pour la conduite de cette étude
- AUTORISE M. le Président ou M. le Vice-président délégué à signer tous les documents utiles au montage et au suivi de ce dossier
- PRECISE que la dépense est prévue au budget de la Communauté d'Agglomération, aux chapitres et articles correspondants

### **COMMERCE ET ARTISANAT**

#### **47. candidature 2ème tranche FISAC - Agglopoles Provence**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Michel PROREL et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le bilan de la première tranche de l'opération Urbaine Collective.
- AUTORISE M. le Président ou M. le Vice-président délégué : à déposer la deuxième tranche du dossier Fisac urbain auprès du Ministère concerné, et à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette opération.

## CULTURE

### 48. Le festival « Les Musicales » année 2011.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Georges VIRLOGEUX et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE DE CONSERVER cette action en 2011 afin de soutenir les acteurs culturels locaux et de promouvoir la culture musicale, vecteur de lien social et d'échange entre les communes
- AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire au suivi et à l'avancement de ce dossier,
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2011.

## ENFANCE JEUNESSE

### 49. Tarification différenciée pour l'accueil de loisirs « les Tout Chatou »

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves WIGT et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE la tarification de l'ALSH Les Tout Chatou, modulée en fonction du quotient familial défini comme suit :

TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS
1	0 - 500 €	8,00 €
2	501 € - 900 €	10,00 €
3	901 € - 1300 €	11,00 €
4	1 301 €	13,00 €

- AUTORISE le président ou le Vice Président délégué à signer tout document utile à la réalisation et au suivi de ce dossier
- PRECISE QUE les tarifs seront applicables à compter du 1 janvier 2011.

### 50. Mise en place d'une adhésion annuelle pour l'accueil de loisirs les Espaces Jeunes et tarification modulée pour les séjours 2011

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves WIGT et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- ACCEPTE la mise en place d'une cotisation annuelle concernant l'accueil de loisir des espaces jeunes d'un montant de 12 euros par famille
- ACCEPTE la mise en place d'une tarification modulée en fonction du quotient familial pour les séjours organisés par les structures jeunes en 2011 défini comme suit :

TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS FAMILLES
1	0 - 500 €	46 %
2	501 € - 900 €	50 %
3	901 € - 1300 €	54 %
4	1 301 €	58 %

- AUTORISE le président ou le Vice Président délégué à signer tout document utile à la réalisation et au suivi de ce dossier
- PRECISE QUE Les tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011



## **51. Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves WIGT et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- AUTORISE le Président ou le Vice Président délégué à signer le CEJ.

## **52. Reconduction des actions qualitatives pour l'année 2011**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves WIGT et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- DECIDE DE reconduire les actions qualitatives sus mentionnées
- AUTORISE Le Président ou le Vice-Président délégué à signer les conventions d'animation avec les associations suivantes :  
« Les pieds qui dansent et Petits A », TAM-TAM , « Aslya » Ou avec toute autre association qui viendrait à assurer les prestations.
- PRECISE QUE Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget communautaire 2011

## **DIVERS**

### **53. Convention de prestation « aide à l'archivage » entre Agglopoie Provence et le CDG 13**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- AUTORISE le Président à signer la convention avec le CDG 13. (Figurant en annexe)
- PRECISE QUE les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2011

### **54. Renouvellement adhésion à l'AACT (Association des acheteurs des collectivités territoriales)**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- AUTORISE ladite adhésion pour l'année 2011
- D'AUTORISE Monsieur le Président à souscrire le bulletin d'adhésion pour un montant de 180 € par an.
- PRECISE QUE Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Communautaire 2011

### **55. Donné acte des décisions communautaires**

Le Président donne acte des décisions communautaires prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délégation consentie au Président par délibération n° 107/09 du 29 juin 2009.

- ☐ **N° 158/10** : Appel d'offre ouvert. Avenant n° 6 au marché 0801 TRAN
- ☐ **N° 159/10** : Marché signé avec la Société Ansverstaper Carravagio Sport pour l'achat et la livraison de récompenses logotypées •Agglopoie Provence
- ☐ **N° 160/10** : Convention conclue avec la société Drag Auto Pub pour la semaine de la mobilité : crash test pédagogique
- ☐ **N° 161/10** : Marché de travaux d'entretien signé avec l'Office National de Forêt pour le massif Saint-Chamas, La Fare et Lançon
- ☐ **N° 162/10** : Contrat signé avec l'association GSM Productions pour un tournoi de football pour les 11 et 12 septembre
- ☐ **N° 163/10** : Marché signé avec la société ACTEDEV pour la fourniture et mise en ligne d'un logiciel d'annuaire des entreprises et de bourse aux locaux d'activités vacants
- ☐ **N° 164/10** : Marché passé avec le groupement ESRI France pour la fourniture et la maintenance des logiciels, expertises et formations pour le SIG d'Agglopoie Provence

- N° 165/10 : ANNULEE DONC SANS OBJET (Annulation décision régie N°23/10)
- N° 166/10 : Offre acceptée avec la société Nord Technique Sud Est pour la pose d'adhésifs sur des têtes de poteaux d'arrêt de bus
- N° 167/10 : MAPA conclue avec la menuiserie Lucien ORSOLA pour la dépose de plateaux et volets à la piscine Claude JOUVE
- N° 168/10 : Convention signée avec SANICOLLECTE (dasri) pour la collecte et l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux
- N° 169/10 : MAPA signé avec le groupement SELARL GB2A pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une station d'épuration dans la commune de La Fare-les-Oliviers
- N° 170/10 : MAPA passé avec le groupement conjoint Enjalbert/Michelletti pour une prestation de géomètre expert pour les besoins de la communauté d'agglomération Salon-Etang de Berre-Durance
- N° 171/10 : MAPA conclu avec ISS Espaces Verts pour l'entretien des espaces Verts à la piscine Claude JOUVE
- N° 172/10 : MAPA conclu avec Les Jardins de Baptiste pour une prestation de nettoyage en hauteur - Site du siège et de la Gandonne
- N° 173/10 : Convention passée avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les organismes nuisibles pour la lutte contre la chenille sur les espaces naturels - campagne 2010
- N° 174/10 : MAPA passé avec la société EGIS Eau / Cabinet GB2A - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une station de filtration destinée à l'alimentation en eau potable de la commune de Salon de Provence.
- N° 175/10 : MAPA conclu avec le bureau d'études Cabinet Merlin pour une mission étude faisabilité station de filtration- Berre, Rognac Velaux, La Fare, Coudoux
- N° 176/10 : Marché déchets passé avec COVED CENTRE EST - Avenant n° 2 au lot 1
- N° 177/10 : Marché passé avec SARL ALCINA Forêts pour une mission de Maîtrise d'œuvre réalisation de travaux de prévention des incendies de forêts
- N° 178/10 : Contrat pour la fourniture d'énergie électrique avec ELECTRICITE DE FRANCE.
- N° 179/10 : Annule et remplace décision n° 171/10- MAPA conclu avec ISS Espaces Verts pour l'entretien des espaces Verts à la piscine Claude JOUVE
- N° 180/10 : Contrat de prestation passé avec Sandrine SMILOVICI pour aider à l'organisation de la manifestation Lire Ensemble
- N° 181/10 : MAPA fourniture de carburant pour les véhicules d'Agglopoie Provence avec TOTAL RAFFINAGE MARKETING.
- N° 182/10 : Distribution du magazine et autres supports de communication en boîtes à lettres- MAPA Avenant N°1 avec la société ADREXO
- N° 185/10 : Assurance de responsabilité civile - Marché 0813ASS B- AVENANT n°1 avec SMACL Assurances
- N° 187/10 : Marché à procédure adaptée - Avenant N°1 : Impression du magazine « Magglopoie » avec l'Imprimerie ROCKSON.
- N° 188/10 : ALSH « Les Tout Chatou » Convention conclue avec l'association Les Verts terrils pour la mise en place d'un Atelier d'initiation à la course d'orientation
- N° 189/10 : MAPA Fourniture de produits alimentaires pour le centre de vacances « les cytises » avec les sociétés suivantes : BRAKE France Services pour les produits surgelés, TRANSGOURMET pour l'épicerie et HAPIAN SAS pour les fruits et les légumes.
- N° 190/10 : Contrat de location d'entretien pour la machine à affranchir de l'antenne de Mallemort avec la société PITNEY BOWES
- N° 191/10 : MAPA Travaux de serrurerie/ ferronnerie sur les déchèteries d'Agglopoie Provence avec la SARL LABERNE
- N° 192/10 : Changement de dénomination du fournisseur de ticket restaurant ACCOR pour la nouvelle dénomination EDENRED
- N° 193/10 : ALSH « Les Tout Chatou » Convention pour un spectacle pour enfants avec la Compagnie Mine de Rien
- N° 194/10 : Fourniture et pose de toilettes sèches pour les conducteurs du réseau urbain « Libébus » par la Société Europe Aménagement TOILITECH
- N° 195/10 : MAPA Avenant n°1 - Entretien ménager des locaux administratifs de la communauté d'Agglomération par la Société SABATIER Marius
- N° 196/10 : ANNULEE : Etude de réhabilitation de deux Centres de Stockage de Déchets Non Dangereux faite par ICF environnement.

- N° 197/10 : Convention d'aménagement et de servitude ZA CRAU - Raccordement au réseau public d'électricité avec la société ERDF
- N° 198/10 : MAPA Maintenance des installations de climatisation - chauffage - Sites de la Gandonne et pavillon avec la société COFELY SUEZ
- N° 199/10 : Espaces Jeunes – Convention relative à la participation à Handi' Roller 13 organisé par le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural
- N° 200/10 : Avenant n°1 relatif au marché de fourniture de vêtements, chaussures et accessoires à usage professionnel avec la société PORTE ET FILS
- N° 201/10 : Avenant n°1 relatif au marché d'étude de réhabilitation de deux Centres de Stockage de Déchets Non Dangereux faite par ICF environnement.
- N° 202/10 : MAPA Fourniture de produits alimentaires pour le centre de vacances « les cytises » lot 4 : Pain avec la SARL DEJL
- N° 203/10 : Contrat de maintenance pour progiciels avec la société BERGER LEVRAULT
- N° 204/10 : Avenant n°1 relatif au marché fourniture, livraison et maintenance de colonnes d'apport volontaire avec UTPM

### **DECISIONS COMMUNAUTAIRES DONT LE MONTANT EST SUPERIEUR A 193 000 € HT**

□N° 183/10 : 1002 TRAN Services de transport pour ramassage scolaire - Appel d'offres ouvert par lots séparés

- Lot n°1 : Transport Eyguières – Salon de Provence avec le Groupement d'entreprises CAP PROVENCE / TRANS AZUR

Montant minimum annuel : 90 000 € HT

Montant maximum annuel : 420 000 € HT

- Lot n°2 : Transport Berre l'Etang – Saint-Chamas avec la société TELLESCHI

Montant minimum annuel : 30 000 € HT

Montant maximum annuel : 210 000 € HT

Les marchés sont conclus pour une période allant de la date de notification au 02 juillet 2011. Ils pourront être renouvelés 3 fois pour des périodes d'un an, la durée totale du marché ne pouvant excéder 4 ans.

□N° 184/10 : Marché avec les sociétés FM Développement et CONTENUR concernant le lavage et maintenance de bacs roulants

- Lot n°1 : Lavage des bacs roulants avec la Société FM Développement

Montant : 380 334,38 € HT

- Lot n°2 : Maintenance des bacs roulants avec la Société CONTENUR

Montant : 418 365,46 € HT

Le marché est conclu pour une durée maximum de 38 mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010.

□N° 186/10 : Mise en conformité opérationnelle des éléments dits « fonctionnels » sur les installations d'eau potable et d'assainissement collectifs situés sur les communes de SALON DE PROVENCE et de LAMANON.

- Lot A : Pompes, moteur et accessoires – fournitures et travaux de pose EU ET AEP par le Groupement SPDE et SGAD.

Montant ferme + prestation supplémentaire A1 : 361 412,42 € HT

- Lot B : Pompes, moteur et accessoires – fournitures et travaux de pose EU ET AEP par la société SEERC

Montant ferme + prestations supplémentaires : 65 363,70 € HT

- Lot D : Capteurs isolés et circuit d'injection de produit chimique AEP et EU – fournitures et travaux de pose par la SPDE.

Montant ferme : 28 584,89 € HT

Délai d'exécution : lot A durant 6 mois, lot B durant 5 mois et lot D durant 2 mois.

Le Président clôt la séance à 19 H 30

A SALON DE PROVENCE, le quatorze décembre deux mille dix.



A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read "Michel Tonon".

**Michel TONON,**  
Président d'Agglopoles Provence  
Maire de Salon de Provence  
Conseiller Général des Bouches  
du Rhône

**Rappel : le recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération est consultable au siège d'Agglopoles Provence (281 Bd Maréchal Foch – SALON DE PROVENCE**